

Annexe 1 : Travaux soumis à dérogation

Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus			Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
		Locaux de l'établissement	Chantiers extérieurs	Adresse des chantiers extérieurs		
1 Activité	D. 4153.17 du Code du travail : Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60 du Code du travail	☒	☐		Formations professionnelles dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	Chef de service, adjoint au chef de service ou tout autre personne désignée par le chef de service.
2 Milieu de travail	D. 4153-34 du Code du travail : - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs ; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries	☒	☒	Toutes les installations appartenant à la régie des eaux		
3 Equipement de travail	D. 4153-30 du Code du travail : Travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipement de protection individuelle	☒	☒	Toutes les installations appartenant à la régie des eaux		

Annexe 2 : Détails des travaux soumis à dérogation

D. 4153-17 du Code du travail : Activités impliquant l'exposition à des Agents Chimiques Dangereux (ACD), Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction (CMR)			
Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles	Nom des ACD & Marque ou Distributeur	Observation	
1 Analyse chimique	LCI 400 LCI 500 LCK 014 LCK 114 LCK 138 LCK 314 LCK 311 LCK 338 LCK 348 LCK 349 LCK 350	Travaux pouvant être réalisés sous réserve de l'adaptabilité de d'EPI à la morphologie du jeune travailleur. Suivi des consignes et procédures en vigueur et expliquée lors de l'accueil sécurité renforcé.	

D. 4153-34 du Code du travail : Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs			
Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles	Type de milieu confiné ou cuves & durée des interventions (h)	Observation	
1 Visite de contrôle des installations	Certains locaux de station d'épuration ; Postes de relevage ; Installations de distribution d'eau potable – Durée variable ne dépassant pas une demi-journée	Suivi des consignes et procédures en vigueur et expliquée lors de l'accueil sécurité renforcé	
2 Accès à des points de prélèvement			

D. 4153-30 du Code du travail : Travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipement de protection individuelle			
Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles		Type de lieu ou un EPI de travail en hauteur est nécessaire & durée des interventions (h)	Observation
1	Accès dans certains espaces confinés ou lieu de travail en hauteur	Harnais individuel avec équipement de travail en hauteur – Durée variable ne dépassant pas une demi-journée	Travaux pouvant être réalisés sous réserve de l'adaptabilité de d'EPI à la morphologie du jeune travailleur. Suivi des consignes et procédures en vigueur et expliquée lors de l'accueil sécurité renforcé.